

Promulgation de l'*Electricity Act 2005*

Ebène, vendredi 17 Juin 2022 – Le jour J est enfin arrivé pour l'*Utility Regulatory Authority* (URA). Son Excellence, le président de la République de Maurice a ratifié la proclamation de l'*Electricity Act 2005* et le *Central Electricity Board (Amendment) Act 2020* en vigueur à partir du 10 juin 2022. Les règlements complémentaires (« *Regulations* ») suivants ont également été promulgués en vertu de l'*Electricity Act 2005*, et ont été « *gazetted* » le mercredi, 15 juin 2022 :

- (a) l'*Electricity (Safety, Quality and Continuity) Regulations 2022* afin d'assurer la pérennité de la fourniture d'électricité en toute sécurité, conformément aux normes établies;
- (b) l'*Electricity (Metering, Billing and Collection) Regulations 2022* afin de réglementer les activités du Central Electricity Board;
- (c) l'*Electricity (Licensing, Registration and Fees) Regulations 2022* qui concernent l'activité d'octroi de licences de l'URA dès qu'elle commencera ses opérations; et
- (d) l'*Electricity (Transitional Licence) Regulations 2022* pour gérer la période de transition, en attendant que les producteurs indépendants d'électricité (IPP) existants ainsi que le Central Electricity Board se conforment pleinement aux exigences de la loi.

Ces règlements sont disponibles sur le site web de l'URA : <https://uramauritius.mu/>.

Grâce à la promulgation de ces textes de loi, l'URA dispose des pouvoirs nécessaires pour mener à bien sa mission :

- i. d'octroyer des licences et suivre les performances des « *licensees* » ;
- ii. de réviser et de valider les propositions de tarifs d'électricité à travers les nouveaux contrats d'achat d'électricité (PPA) ainsi que le montant final demandé aux consommateurs ;
- iii. d'endosser le rôle de médiateur dans les litiges entre les « *licensees* » et les consommateurs et les « *licensees* » ; et
- iv. de mettre en place des instruments et des outils de régulation visant à accélérer la réalisation de la transition énergétique, en favorisant une meilleure participation des différents acteurs du secteur.

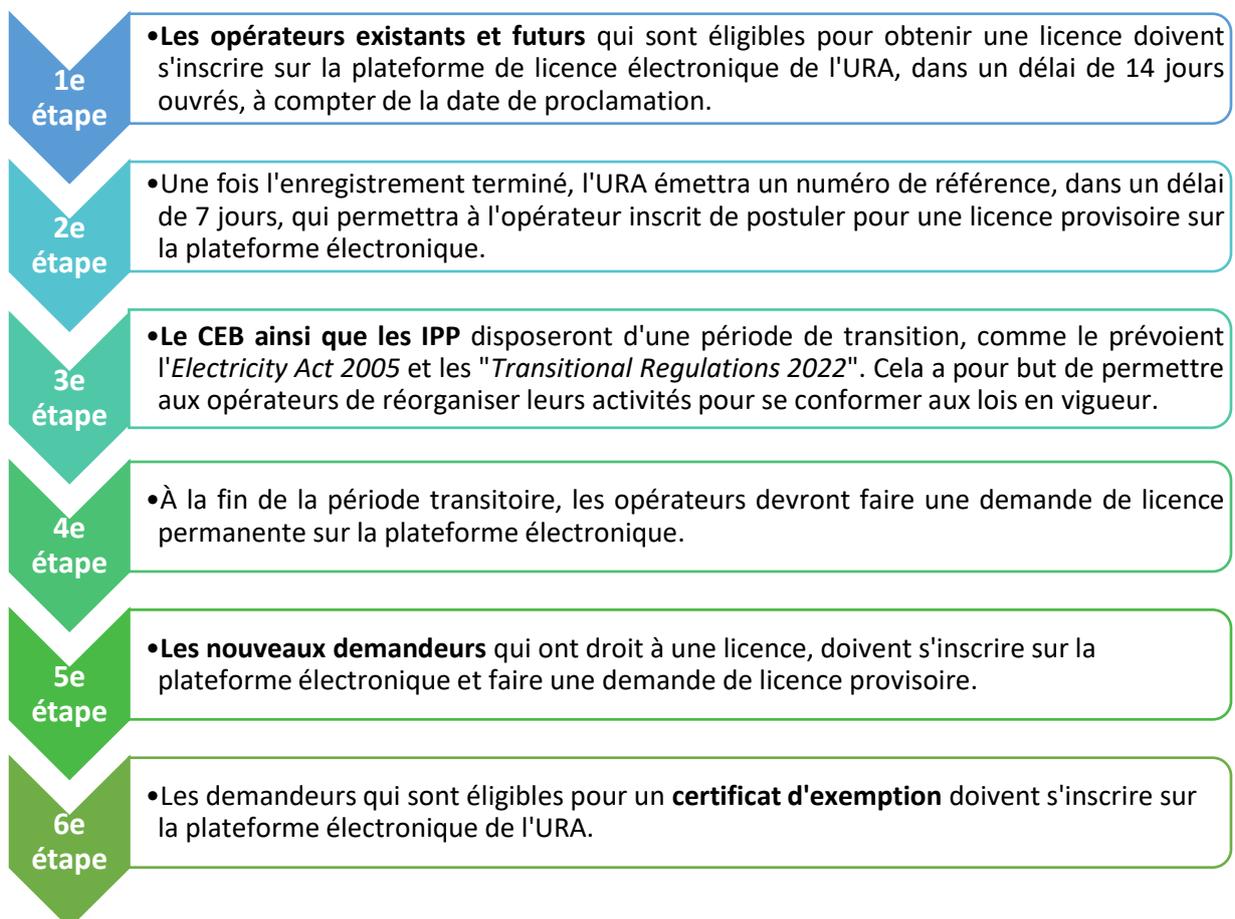
Par ailleurs, l'URA devra aussi faciliter et surveiller l'amélioration du réseau d'infrastructures afin de permettre l'intégration des énergies renouvelables dans le 'grid', et ainsi atteindre l'objectif du gouvernement qui est de 60% d'ici 2030.

Le rôle de l'URA est de faciliter les démarches qui fonctionnent déjà, et non pas de les défaire. En effet, dans le cadre de son processus d'octroi de licences, l'URA sera amenée à collaborer avec d'autres institutions qui devront elles aussi fournir des permis et autres autorisations.

Par conséquent, l'URA continuera à travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes et de veiller à ce que les licences soient octroyées à temps et en toute transparence, dans le but de promouvoir les affaires.

L'URA est appelée à lancer le processus d'octroi de licences pour la première fois alors que les entreprises sont déjà bien établies. De ce fait, diverses mesures ont été mises en place sous forme de « *Transitional Arrangements* », afin de garantir que toutes les concessions ou PPA et autres accords, qui ont été signés avant la proclamation de l'*Electricity Act 2005*, resteront en vigueur jusqu'à leur expiration.

Présentation des procédures d'octroi de licences :



Les opérateurs sont tenus de s'inscrire sur la plateforme électronique de l'URA via le lien suivant : <http://online.uramauriti.us.mu/>.

Au cours de cette période de transition, l'URA travaillera en étroite collaboration avec les différents opérateurs, en tenant compte de chaque cas afin d'assurer une transition harmonieuse vers le nouveau paysage réglementé. L'URA continuera à informer les parties prenantes au fur et à mesure que nous franchissons les prochaines étapes dans le processus d'octroi de licences.

– FIN –

A propos de l'URA

L'*Utility Regulatory Authority* (URA) a été officiellement lancée en septembre 2016 avec la nomination du Président et des Commissaires conformément aux dispositions de l'*URA Act*, qui avait été promulguée en novembre 2004 et ensuite modifiée en 2008 et 2016. L'Autorité a pour objectifs d'assurer la durabilité et la viabilité des services publics, de protéger les intérêts des clients et des consommateurs, de promouvoir l'efficacité des opérations et des investissements capitaux, et de favoriser la concurrence pour prévenir d'éventuelles pratiques déloyales et anticoncurrentielles dans le secteur des services publics.

Le bureau de l'URA se situe au 1 Cybercity Building, 8^e étage, Ebène.

Contact Presse :

Kritina Sungkur

(Ag) Manager Consumer and Public Affairs

A : 1 Cybercity Building, 8^e étage, Ebène

T : (+230) 454 8070/ 454 8079

E : ksungkur@uramauriti.us.mu ou info@uramauriti.us.mu

Site : <https://uramauriti.us.mu/>

Annexes :

1. the Electricity (Safety, Quality and Continuity) Regulations 2022;
2. the Electricity (Metering, Billing and Collection) Regulations 2022;
3. the Electricity (Licensing, Registration and Fees) Regulations 2022;
4. the Electricity (Transitional Licence) Regulations 2022.